Hôpital du Valais (RSV) – Conseil d´administration
Avenue du Grand-Champsec 86, CH-1951 Sion

Hôpital du Valais
Spital Wallis

## Communiqué de Presse

# Intervention hautement spécialisée de l'oesophage : aucune violation formelle des règles et respect des accords passés avec le CHUV.

## L'activité de Médecine Hautement Spécialisée de l'Hôpital du Valais et du Prof Vincent Bettschart se déroulera désormais uniquement dans le cadre des accords avec le CHUV et les autres hôpitaux universitaires.

**Sion, le 13 janvier 2014 –** L'opération de l'oesophage effectuée le 8 janvier 2014 à l'Hôpital de Sion par l'équipe du Prof Bettschart a été faite dans le respect des règles en vigueur et des accords signés avec le CHUV.

*Rappel des faits*
Contrairement à ce qui a pu être avancé, cette intervention ne relevait pas de l'accord de coopération signé le 3 décembre 2013 entre le CHUV et l'Hôpital du Valais puisque la prise en charge initiale de ce patient a débuté le 19 septembre 2013. L'intervention chirurgicale a été décidée avec lui le 22 octobre 2013 après discussion multidisciplinaire en Valais. Le patient et la famille, après avoir décliné une offre de 2ème avis, ont demandé explicitement que l'intervention – qui était l'ultime étape d'un traitement multidisciplinaire en Valais et qui a duré 3 mois - soit effectuée à l'hôpital de Sion. Le choix thérapeutique et l'indication opératoire ont été posés par un colloque multidisciplinaire de manière tout à fait adéquate. Le Professeur Houben a assisté en tant qu'observateur à l'intervention qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.

*Rappel des règles*
La lettre d'intention signée entre l'Etat du Valais, et l'hôpital du Valais d'une part, l'Etat de Vaud et le CHUV d'autre part, stipule « *qu'une convention de collaboration pour la prise en charge des pathologies relevant de la MHS sera établie d'ici la fin du 1er trimestre 2014 et que la mise en œuvre des principes de collaboration (colloques multidisplinaires et contrôle des indications) sera effective dès le 1er janvier 2014* ». Aucune mention concernant les opérations de l'œsophage ne figure dans le texte. En revanche cette question figure, à juste titre, dans les 1ères recommandations du professeur Houben. Elle fera l'objet d'une norme précise discutée ces prochaines semaines entre les parties et intégrée, le cas échéant, dans le cadre du mandat MHS de l'HVS.

L'accord de coopération avec le CHUV, annoncé le 3 décembre 2013 et effectif depuis le 1er janvier 2014 ne prévoit pas d'effets rétroactifs. Si tel avait été le cas, la procédure

préopératoire débutée en 2013 aurait dû être annulée au préjudice du patient. Toutefois, le Conseil d'Administration de l'HVS considère que dans l'esprit de ce nouveau partenariat, une concertation médicale, sur l'initiative du professeur Bettschart, aurait dû avoir lieu.

Le Conseil d'Administration mène depuis plusieurs mois une action pour renforcer la chaîne de soins. La coopération avec le CHUV est un élément central de sa stratégie d'amélioration. Les recommandations du Prof Houben, concernant notamment l'anesthésie et la gastroentérologie, seront prises en compte.

Le Conseil d'Administration de l'Hôpital du Valais est convaincu que la Médecine Hautement Spécialisée en Valais ne pourra se développer et se pérenniser que dans le cadre de coopérations intercantonales actives avec les centres universitaires. Il veillera à la mise en œuvre scrupuleuse du protocole d'accord signé avec le CHUV. Ce jumelage entre l'Hôpital du Valais et le CHUV fixera des règles claires et validées par les deux institutions. Le Professeur Bettschart s'est engagé à le respecter et à le faire appliquer. Aucune intervention de Médecine Hautement Spécialisée ne se fera hors de ce cadre.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :

**Florence Renggli**, Cheffe de la communication et porte-parole
T : 027 603 67 33, florence.renggli@hopitalvs.ch